

Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 23 avril 2024 — N° 119

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Marie-Eve Brassard.

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Réalité climatique Canada dans le cadre du Jour de la Terre.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-Claude Dubuc.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Michel Pilon.

Mme Gendron (Châteauguay) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. David Bergeron.

23 avril 2024

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de féliciter les lauréats du Concours d'écriture Point-virgule.

Mme Blanchette Vézina (Rimouski) fait une déclaration afin de féliciter Mme Marie-France Marin, lauréate du prix Hubert-Reeves.

M. Paradis (Jean-Talon) fait une déclaration afin de souligner le travail du Centre pour l'intelligence émotionnelle en ligne.

Mme Boivin Roy (Anjou-Louis-Riel) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Serge Lamontagne.

M. Provençal (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de féliciter l'entreprise Revtech Systèmes, lauréate du prix Jeune entreprise.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Club Âge d'or Lambton.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'entreprise La Pralinière.

23 avril 2024

À 13 h 56, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 03.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 697 Loi visant à lutter contre le gaspillage

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 697.

Dépôts de documents

M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le plan stratégique 2023-2027 de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

(Dépôt n° 1532-20240423)

23 avril 2024

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 109 concernant les autobus urbains électriques, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 19 mars 2024 par M. Derraji (Nelligan);
(Dépôt n° 1533-20240423)

La réponse à la question écrite n° 112 concernant les mesures fiscales pour la construction de logements, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 21 mars 2024 par Mme Nichols (Vaudreuil).

(Dépôt n° 1534-20240423)

Mme la présidente dépose :

Les tableaux relatifs à la répartition des mesures et des temps de parole pour les déclarations de députés, les débats restreints et les affaires inscrites par les députés de l'opposition.

(Dépôt n° 1535-20240423)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 4.4 des Règles de fonctionnement, Mme la présidente dépose :

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 22 avril 2024, s'est réuni afin de statuer sur une demande du groupe formant le gouvernement concernant des changements de membres ainsi que sur la désignation à la vice-présidence au sein de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et de la Commission des transports et de l'environnement.

(Dépôt n° 1536-20240423)

23 avril 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 129 et 134 du Règlement, Mme Soucy, première vice-présidente, propose :

QUE les modifications à la composition des commissions telles que prévues au rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale soient adoptées.

La motion est adoptée.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, présente une motion concernant la Loi sur la laïcité de l'État; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Skeete, ministre responsable de la Lutte contre le racisme, conjointement avec M. Bérubé (Matane-Matapédia), propose :

QUE l'Assemblée nationale dénonce la volonté du gouvernement fédéral d'explorer l'élargissement de l'accès aux prêts hypothécaires islamiques;

QU'elle affirme que de traiter différemment les personnes selon leurs croyances religieuses est discriminatoire et en contradiction avec la laïcité de l'État.

23 avril 2024

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 262 en annexe)

Pour : **99** Contre : **0** Abstention : **10**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), conjointement avec Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de respecter son engagement de ne pas augmenter le fardeau fiscal des Québécoises et des Québécois de la classe moyenne.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 263 en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Grandmont (Taschereau), conjointement avec Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, M. Derraji, leader de l'opposition officielle, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que, selon l'étude L'état du vélo au Québec 2020, le Québec comptait plus de 4,5 millions de cyclistes utilitaires, récréatifs et sportifs;

23 avril 2024

QU'elle souligne l'apport considérable du vélo dans l'économie du Québec, aussi bien pour le loisir, le tourisme, le développement territorial et le transport, ainsi que son importance dans la réduction des gaz à effet de serre et dans la prévention en santé au Québec;

QU'elle rappelle que selon l'Étude des retombées économiques du cyclotourisme et du marché du vélo au Québec, le vélo contribue chaque année à hauteur de 1,2 milliard \$ aux dépenses touristiques et dans les commerces de détail, et selon l'état du vélo au Québec, il permet des économies de l'ordre de 2 milliards \$ sur nos systèmes de santé par l'adoption d'un mode de vie sain et actif;

QU'elle reconnaisse le vélo comme un vecteur d'inclusion, d'équité et d'émancipation, et comme un des outils les plus simples et efficaces pour atteindre nos objectifs en matière de mobilité durable;

QU'elle souligne que le mois de mai est celui où de nombreuses municipalités et organisations de la société civile déploient des activités faisant la promotion de la pratique du vélo et où la majorité des Québécoises et des Québécois recommence à faire du vélo;

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de désigner le mois de mai comme le Mois du vélo au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

23 avril 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 57, Loi édictant la Loi visant à protéger les élus et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, afin de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 30 avril 2024 de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 20, le mercredi 1^{er} mai 2024 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15 et le jeudi 2 mai 2024 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Union des municipalités du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Ville de Québec
Ville de Montréal
Réseau des jeunes mères au municipal
Ligue des droits et libertés
Table de travail sur la civilité en politique municipale;
Philippe Dubois, professeur adjoint à l'École nationale
d'administration publique
Commission municipale du Québec
Coalition Faut que ça change
Ville de Gatineau
Association des DG des MRC du Québec
Association des directeurs généraux des municipalités du
Québec
Directeur général des élections du Québec
Ville de Laval
Catherine Fournier, mairesse de Longueuil

23 avril 2024

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle et 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle et 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE la ministre des Affaires municipales soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires 2024-2025 du volet « Culture et communications », du portefeuille « Culture et communications »;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires 2024-2025 du volet « Lutte contre l'intimidation », du portefeuille « Famille »;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires 2024-2025 du volet « Aînés », du portefeuille « Santé et Services sociaux »;

23 avril 2024

- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires 2024-2025 du volet « Emploi », du portefeuille « Emploi et Solidarité sociale »;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires 2024-2025 du volet « Retraite Québec », du portefeuille « Finances »;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires 2024-2025 du volet « Institut de la statistique », du portefeuille « Finances »;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires 2024-2025 du volet « Société des alcools du Québec », du portefeuille « Finances »;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires 2024-2025 du volet « Loto-Québec », du portefeuille « Finances »;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires 2024-2025 du portefeuille « Sécurité publique ».

À 15 h 08, conformément à l'article 282 du Règlement, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 24 avril 2024, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

23 avril 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Skeete, ministre responsable de la Lutte contre le racisme, conjointement avec M. Bérubé (Matane-Matapédia) :

(Vote n° 262)

POUR - 99

Abou-Khalil (CAQ)	Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)
Allaire (CAQ)	Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Nichols (IND)
Arseneau (PQ)	Chassin (CAQ)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)
Asselin (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)
Bachand (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Orford)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lefebvre (IND)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	(Dubuc)
Caron (CAQ)	(Groulx)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Groncin (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Hull)
Caron (PLQ)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	
(La Pinière)			

ABSTENTIONS - 10

Bouazzi (QS)	Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Zaga Mendez (QS)
Cliche-Rivard (QS)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	
Fontecilla (QS)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	

23 avril 2024

Sur la motion de M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), conjointement avec
Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 263)

POUR - 109

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)
Allaire (CAQ)	Chassin (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PQ)
Bachand (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Poulet (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Poulin (CAQ)
(Prévost)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
(Orford)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lefebvre (IND)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	(Dubuc)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Mallette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	(Lac-Saint-Jean)	Marissal (QS)	(Hull)
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
(La Pinière)	Grondin (CAQ)	McGraw (PLQ)	
Charest (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	